



Comment re-valider votre permis en 48 h ???

Fiche pratique publié le 31/01/2012, vu 2747 fois, Auteur : [Maitre Iosca Jean Baptiste](#)

Votre permis est annulé ? Apprenez à la re-valider en 2 jours

!!!

Fruit d'une expérience de 10 ans, de milliers de dossiers plaidés avec succès, de permis revalidés, **Maître IOSCA** vous dévoile une astuce qui permet de revalider son permis 48 heures après une annulation.

Le « Ficher National du Permis de Conduire » (F.N.P.C) gère l'ensemble des permis de conduire français. Dans son système informatique, il y est inscrit pour chaque permis les infractions commises, les retraits de points opérés, les stages effectués et les rajouts de points.

Lorsque votre permis est annulé pour défaut de point, le F.N.P.C édite automatiquement un courrier (formulaire réf. : 48 SI) adressé en recommandé à votre domicile. (la photo d'illustration en bas de cet article représente un 48 SI, il y est inscrit sur le recto l'expéditeur : le F.N.P.C, apprenez à repérer ce recommandé !).

Cette lettre 48 SI vous informe que vous n'êtes plus autorisé à conduire, vous êtes invité à le restituer à la Préfecture, sous peine de poursuites pénales.

2 possibilités :

- Vous êtes à votre domicile lors du passage du facteur : Ne prenez surtout pas le recommandé !, Dites à votre facteur que vous ne le refusez pas non plus ! (sinon il repartira immédiatement à l'expéditeur) et prévenez le que vous irez le chercher, sans faute, dans les 15 jours.
- Vous n'êtes pas à votre domicile lors du passage du facteur et il glisse dans votre boîte un avis de passage : rendez vous à la poste pour vérifier qu'il s'agisse bien d'un courrier du F.N.P.C et dites que vous repasserez le prendre. La poste le gardera 2 semaines. (bien entendu vous aurez informé de cette astuce vos proches qui ne prendront pas le recommandé à votre place).

Pour connaître cette astuce légale qui vous permet de re-valider votre permis en 2 jours cliquez ici :

<http://www.maitreiosca.fr/nos-astuces/comment-revalider-en-48-heures-un-permis-annule/>